

Ecolo - LASNE



Site web: www.ecolo.be/lasne
Tél/Fax : 02/ 633 47 59

Bulletin n° 22 - Janvier 2007

Editorial

On a voté!...et après?

Après les élections d'octobre 2006, Ecolo conserve son siège au Conseil Communal de Lasne.

MERCI à toutes celles et ceux qui nous ont fait confiance pour maintenir une opposition créative et vigilante.

Parmi les commentaires "post-électorales", nous relevons cette opinion : "A Lasne, on jouit d'un environnement idéal ! Pas d'industrie toxique, pas de décharge, pas de pollution, ni de l'air, ni de l'eau, ... pas d'inquiétude au niveau local ! Donc, pas besoin d'écologistes."

Nous ne partageons pas ce point de vue, car il nous paraît essentiel d'intégrer dans la politique, même locale, les préoccupations environnementales du monde de demain.

Pendant les six années à venir, il faudra bien se soucier des économies d'énergie, de l'agriculture durable, de la mobilité douce, de l'accès au logement, de la solidarité, et...de plus de démocratie au niveau communal. Tous ces éléments constituent les priorités du programme Ecolo et furent largement récupérés par les autres partis tout au long de la campagne électorale.

Prenons quelques exemples, épinglés dans la montagne de publicités électorales qui a envahi nos boîtes aux lettres en septembre de l'an dernier :

- "Promouvoir la participation à la prise de décision"
- "Faciliter l'accès des jeunes au logement"
- "Créer des pistes cyclables et des trottoirs"
- "Entretien des chemins et les sentiers"
- "Favoriser l'usage des énergies renouvelables (prime au chauffe-eau solaire, par exemple)"
- "Inclure la dimension environnementale dans nos décisions"
- "Décider de nouvelles mesures administratives pour économiser l'énergie au niveau communal"
- "Renforcer la sécurité routière", etc., etc.

Mais tant mieux, nous sommes heureux de constater que les idées...c'est contagieux ! Voilà un certain nombre de mesures qu'Ecolo demande depuis longtemps !

La même équipe est au pouvoir. Fera-t-elle demain ce qu'elle n'a pas fait hier? Le temps des promesses est fini, nous attendons maintenant les réalisations.

En face d'une majorité absolue, il reste peu de marge de manœuvre mais Ecolo ne manquera pas de rappeler leurs engagements à ceux qui demain prendront les décisions.

Ecolo-Lasne

Problèmes de sentiers...

1) Le respect de l'environnement et les élus communaux : le cas du sentier 71 à Ransbeck

Nous vous avons parlé (photo à l'appui), dans notre bulletin n° 9 de janvier 2003, de ce long sentier dont l'accès se trouvait interrompu à partir du chemin de Bas Ransbeck du fait de l'installation d'une clôture (comme indiquée sur la carte en p. 3) et la plantation d'une haie sur son assiette, par un couple de riverains.

Cette appropriation contestée est le fait de particuliers, juristes de profession, qui se trouvent en procès avec la commune depuis des années, comme plaignants, dans le but de faire supprimer ce sentier. Ils prétendent à cet effet que ce sentier n'est plus utilisé par le public depuis 1954 (c'est à dire plus de trente ans). Or, la plaignante est maintenant devenue conseillère communale MR-IC.

Alors que la protection et l'entretien des sentiers figurent dans le programme du MR-IC et firent l'objet de nombreuses déclarations dans la publicité électorale, une élue de cette majorité est donc en procès avec la commune pour obtenir la suppression pure et simple d'un sentier dont le caractère public ne nous paraît pas contestable.

Cette incohérence nous laisse perplexes quant à la détermination de la majorité à défendre le patrimoine de sentiers.

Les plaignants n'ont cependant pas encore convaincu le Juge de Paix.

(suite à la p. 3)

***Merci pour vos idées et suggestions,
et pour votre soutien financier
(cpte n° 000-1395318-70 de la
Section Locale Ecolo Lasne)***

L'éolienne à axe vertical : le "statoéolien"

Dans les débats sur les sources d'énergie renouvelable, les éoliennes ne sont pas épargnées par les critiques, loin de là ! Si certains leur trouvent plein de qualités, et même un côté... poétique, avec leurs airs de grands échassiers posés sur leur patte unique et brassant paresseusement l'air de leurs ailes décharnées, d'autres manifestement ne les aiment pas, et leur adressent une longue liste de griefs :

- trop visibles (surtout qu'elles ont tendance à se mettre en groupe !)
- trop bruyantes, même qu'elles poussent la sournoiserie à rugir en... infra-sons,
- trop fainéantes : elles ne daignent pas commencer leur activité si le vent ne dépasse pas 15km/h, et...
- capricieuses par dessus le marché : elles n'atteignent leur meilleur rendement que si leur axe est parallèle à la direction du vent, et si le vent souffle trop fort, il faut les arrêter de peur qu'elles ne cassent leur pales !

Même les défenseurs les plus convaincus des éoliennes admettront qu'il y a du vrai dans tout cela, du moins... en ce qui concerne les éoliennes classiques, ces énormes moulinets que nous voyons de plus en plus dans nos campagnes. Car il en existe d'autres : les éoliennes à axe vertical, encore appelées "statoéoliens". Celles-ci, d'après leurs concepteurs, parviennent à éliminer pratiquement tous les inconvénients mentionnés ci-dessus.

Pour comprendre le principe d'un

statoéolien, rien de plus facile : imaginez une simple roue à aubes, couchée sur un côté et placée en hauteur (p.ex. au-dessus d'un toit), et dont l'axe est relié à un générateur d'électricité. Le statoéolien présente de multiples avantages par rapport à l'éolienne classique :

- il s'intègre beaucoup mieux en milieu urbain, p.ex. sur des bâtiments d'habitat collectif (buildings d'appartements), ou des sites industriels ou commerciaux. Il peut même se poser sur des maisons individuelles (v. illustrations).



- la vitesse de vent minimale pour son démarrage est de 7 km/h (donc la moitié de celle nécessaire aux éoliennes à hélices)
- le fonctionnement du statoéolien est indépendant de la direction du vent, et fonctionne même sous des vents violents (jusqu'à 150km/h), voire turbulents, alors qu'une éolienne classique cesse de fonctionner dès 90km/h.
- toutes ces caractéristiques, d'après les concepteurs, lui donnent un rendement jusqu'à 30% supérieur à



celui d'une éolienne classique.

- très stable grâce à une structure rigide appelée stator, il ne provoque pas de vibrations et est totalement exempt de nuisance sonore.

Conclusion de tout cela : un statoéolien de 4m de diamètre et 1,5m

de hauteur (la photo ci-dessus) serait capable de satisfaire aux besoins en électricité d'une maison "normale". Bien sûr, c'est déjà un engin imposant, mais en cas de panne complète de toute autre source d'énergie, qui ne serait pas tenté ?...

D'invention plus récente que l'éolienne classique, le statoéolien commence seulement à être produit industriellement, d'abord en France, mais aussi déjà en Espagne et en Belgique. Pour ceux qui veulent en savoir plus, le site www.gual-industrie.com donne plein de détails sur son concept, son fonctionnement, etc. Les - bons! - bricoleurs pourront même en construire un eux-mêmes, en utilisant les plans détaillés donnés sur un autre site :

www.surrealiste.org/modules/wiwimod/

Pol Jansegers

Dernières nouvelles du "Petit liège"

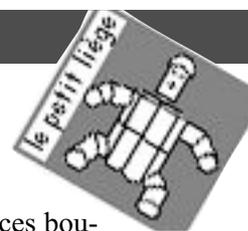
Près de six cent mètres cubes de bouchons de liège, soit 75 tonnes : c'est ce que nous avons contribué à récolter en Belgique en 2006. Un beau résultat, mais ce volume impressionnant ne représente que 10% de la consommation belge ! L'a.s.b.l. "Le petit liège" compte bien en récolter le double au cours des années à venir, un objectif réaliste si chacun en parle à ses amis et connaissances.

Le liège, matière noble, ne devrait jamais finir en incinérateur (où il brûle fort mal d'ailleurs).

Les granulés produits par "Le petit liège" à partir des bouchons constituent un remarquable isolant thermique et acoustique et rencontrent un vif succès.

A tous ceux qui nous rapportent les bouchons, nous

demandons d'éviter le mélange du liège avec d'autres matières (certains bouchons du type "porto"). Le liège est aussi parfois remplacé par une matière synthétique, et si certains de ces bouchons nouvelle formule sont vivement colorés, d'autres tentent traîtreusement d'imiter l'aspect du liège : un peu d'attention suffit cependant à les repérer et les éliminer. Les travailleurs chargés du tri en seront reconnaissants. A Lasne, on peut déposer le liège au "Caddy Lasne" route de l'Etat, chez Dekkers au 11, rue d'Aquinot, et chez Morissens, rue du Mont Lassy, 62. *Merci à tous pour cet effort de recyclage*



L'énergie dans ma commune : et à Lasne ?

C'est un des axes du programme ECOLO : les économies d'énergie. En novembre 2005, Michel Kaye, au nom du groupe, avait suggéré au Collège des Bourgmestre et Echevins de nommer un "Responsable Energie" dans la commune pour l'aider à faire des investissements porteurs d'économies d'énergie et pour sensibiliser la population à la nécessité de changer ses comportements. Il posait aussi des questions précises sur la régulation du chauffage dans les écoles, l'entretien et la rénovation des locaux communaux pour les rendre moins "énergivores", les véhicules de service et concluait en demandant la réalisation

d'audit énergétiques pour identifier les possibilités d'économies. A l'époque il n'y avait qu'un stagiaire à mi-temps pour s'occuper de ces problèmes, et on nous a demandé d'attendre un peu pour la réponse. Depuis le printemps 2006, Bérengère Le Cocq de Pletincx a été engagée à mi-temps et a suivi des cours spécialisés en ces matières : elle vient d'obtenir son diplôme : félicitations, ...et bon courage.

Il en faut en effet car la quantité de travail est impressionnante. Le rapport annuel 2006 de la commune nous en donne une idée et, renseignements pris, voici où on en est :

- ♦ Les paramètres techniques en vue d'établir un cahier des charges qui optimise le choix des chaudières à mazout dans les écoles communales

vées.

- ♦ Un cadastre énergétique en vue de déterminer les priorités d'action dans le parc de bâtiments a été réalisé et doit être présenté au pouvoir politique.
- ♦ La campagne de sensibilisation du personnel communal en matières d'économie d'énergie se poursuit.



- ♦ La recherche de subsides pour les investissements énergétiques de la commune est une activité continue.

- ♦ Les conseils auprès des citoyens en matière d'économie d'énergie se poursuivent. C'est en effet une nécessité car la documentation et les bonnes adresses ne sont pas toujours faciles à

trouver. Par contre l'étude de faisabilité d'un projet de co-génération et/ou de chaudières à colza pour l'école communale de Maransart n'a pas été concluante. L'activité qui se développe dans ces bâtiments n'est pas propice à la mise en place de co-génération.

- ♦ Les factures énergétiques (mazout, gaz, électricité) sont passées au crible et des anomalies ont été rele-

trouver.

- ♦ La rédaction d'articles pour la "Vie à Lasne" se poursuit.

Nous avons aussi pu nous assurer que nos propositions/questions de 2005 sont prises en considération et des études de faisabilité sont faites ou sont en cours. **Mais nous maintenons qu'une personne à mi-temps ne suffit pas face à l'immensité de la tâche à accomplir.**

Daniel Dekkers

Problèmes de sentiers... (suite de la p. 1)

Il leur reste à prouver la non-utilisation du sentier. Il est donc encore temps de se manifester.

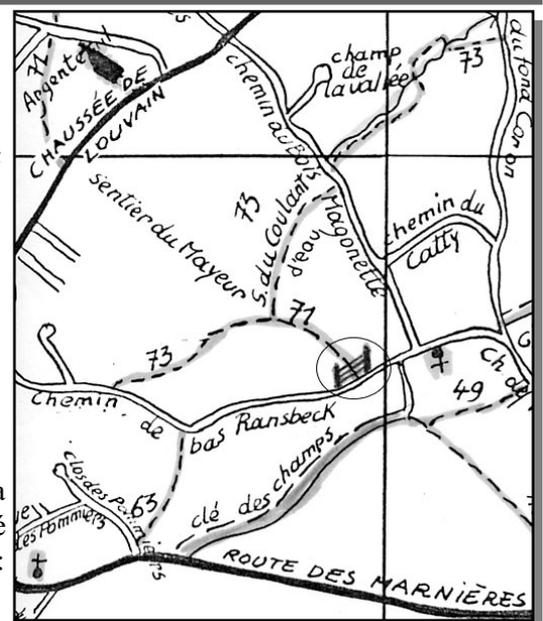
Tout témoignage ou document confirmant l'utilisation du sentier 71 à cet endroit entre 1954 et 1984 sera donc utile à la défense de cette partie de notre patrimoine. Contactez Monique Dekkers (tel : 02/6331128)

2) Les intérêts particuliers et l'intérêt général : le cas du sentier de liaison entre les rues Bois Lionnet et Cloqueau

Depuis plus de 30 ans, bon nombre de riverains et promeneurs occasionnels utilisent le sentier de liaison entre les rues Bois Lionnet (entre les numéros 7 et 7a) et Cloqueau.

Or, le 20 novembre 2006, le propriétaire du terrain a fermé ce sentier. La grande majorité des voisins se sont élevés contre cet acte et ont demandé à la commune la reconnaissance officielle dudit sentier. Elle devrait agir: en effet, lorsqu'un sentier est utilisé pendant plus de 30 ans, il est possible de le faire reconnaître officiellement par "prescription acquisitive".

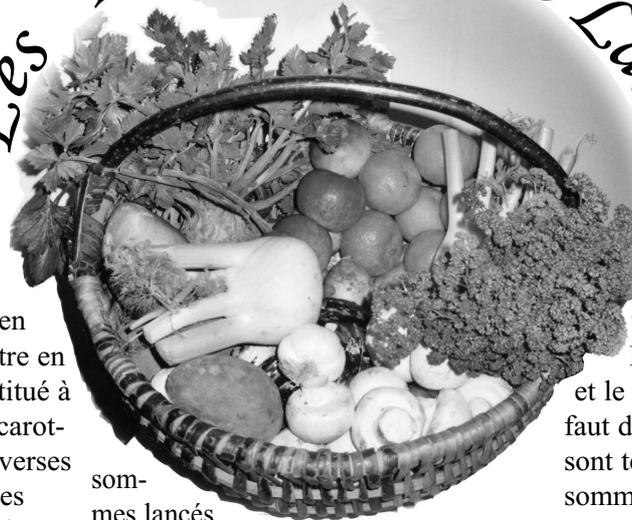
Nous sommes plusieurs à soutenir cette action. Si vous désirez en faire de même, signalez-le à Benoît le Maire (tel: 0476/311925 - e-mail: benoit.lemaire@notaire.be)



Lors des journées "Fermes Ouvertes" en juin dernier, quelques-uns d'entre nous sont allés visiter une ferme biologique de la région de Jodoigne. C'est ainsi que nous est venue l'idée de commander des paniers bio à Lasne. L'exploitation visitée, d'une vingtaine d'hectares, a commencé la reconversion en culture bio en 1999. La totalité des terres est désormais en bio, une moitié en céréales, l'autre en maraîchage. Ce dernier est constitué à 65 % de pommes de terre et de carottes. Pour le reste, elle produit diverses sortes de choux, des poireaux, des asperges, des haricots, quelques légumes feuilles en saison, et des chicons. Suite à la demande grandissante des clients, les exploitants ont ouvert un magasin, qui est accessible le samedi matin. On y vend aussi, sur réservation, des poulets certifiés bio et élevés en plein air.

Après nous être renseignés auprès de groupes existants, pratiquant déjà le système d'achats groupés et de paniers bio (à Louvain-la-Neuve, Chaumont-Gistoux et Rosières, et avec l'appui du groupe "Développement Durable au Quotidien" de Rixensart), nous nous

Les "Paniers BIO" à Lasne



sommes lancés et avons passé nos premières commandes début décembre. Le concept de "panier bio" consiste en une sorte d'abonnement, auquel on souscrit pour recevoir un panier par semaine. L'esprit veut être celui d'un "groupe d'achats", où les participants apprennent à se connaître et à s'organiser pour venir chercher les commandes. Les "paniers" sont de 3 tailles :

- 5 à 6 légumes différents, pour 7 €,
- le même panier + 2 fruits, pour 10 €,
- les mêmes légumes et fruits + 2 ou 3 légumes et 1 ou 2 fruits supplémentaires, pour 15 €.

Le fermier nous envoie, par e-mail en début de semaine, le contenu des paniers qui seront livrés le samedi suivant. La livraison se fait à Lasne centre, notre village complétant une tournée existante de l'exploitant, qui optimise ses trajets et ne se déplace donc pas que pour nous. Nous avons commencé avec une douzaine de personnes, de Lasne et des environs proches, et le groupe continue de s'étoffer. Il faut dire que les légumes et les fruits sont tellement "goûteux" que nous sommes sûrs que le bouche-à-oreille ne tardera pas à faire en sorte que de nouveaux "adeptes" nous rejoignent ! On peut même espérer que le succès de l'initiative incitera des fermiers lasnois à s'engager également dans la reconversion en culture bio !...

Si vous êtes intéressés, nous vous donnerons très volontiers tous les renseignements que vous souhaitez. Les personnes de contact sont : Bernadette Andrianne-Decamps (02/633.27.46) et Edith Dekkers-Terlinck (02/633.47.59)

Bernadette Decamps

Carrière Troisième

Début des années '90, les habitants de Sauvagemont se sont mobilisés afin de mettre fin aux nuisances générées par l'utilisation de la "Carrière Troisième" comme décharge : trafic de poids lourds, danger de circulation, risque de pollution, etc.

A l'époque, la Commune avait entendu les protestations et les demandes des citoyens.

Suite à une étude d'aménagement de la zone intéressée, un Plan Particulier d'Aménagement (PPA) dit "de l'ancienne sablière Colinet" fut proposé, accepté et approuvé par la Région Wallonne le 12/2/1997.

En vue de la réalisation et la mise en œuvre de ce PPA, le Conseil communal décidait le 17 février 1998 d'acquiescer la carrière par voie d'expropriation et considérait la destination retenue du PPA, comme étant zone

d'équipements communautaires et zone de parc public.

La somme nécessaire à l'acquisition fut inscrite au budget extraordinaire de 1998.

Et depuis lors, plus rien : le remblaiement de la carrière a cessé et la nature a repris ses droits sur le terrain et ce jusqu'en 2006, où le dossier de la carrière fut rappelé au Collège par un membre de l'opposition. Et c'est ainsi que le Collège décida le 22 mai 2006 que cette expropriation était devenue sans objet. Le terrain avait été présenté notamment pour répondre aux besoins d'extension de l'école de Maransart. Mais cette extension avait été réalisée par l'achat du terrain

jouxtant l'école de Maransart en 2002. Lors de la séance du Conseil Communal du 16/10/2006, cette pro-

position d'abandon de l'expropriation fut présentée par le Collège et approuvée par l'ensemble de la majorité, avec pour certains membres qui avaient voté l'expropriation en 1998, un petit oui du bout des lèvres... La minorité a voté contre ce projet. Et demain, de quoi sera-t-il fait ? Qu'arriverait-il si les propriétaires de la carrière introduisaient un recours contre ce PPA ? La commune va-t-elle le défendre ? Le chant des sirènes des investisseurs immobiliers ne sera-t-il pas fatal à ce PPA ? Nous voudrions que la commune reprenne en main ce dossier de zone récréative pour le citoyen lasnois.

Michel Kaye

Éditeur responsable :

Daniel Dekkers, 11 rue d'Aquinot 1380 Lasne
Tél. & Fax : 02/633 47 59
Courriel : daniel.dekkers@skynet.be